

Télégrammes : Snowden chante pour Jarre, Skype dans Edge sans plug-in, La CNIL débordée, Apple gagnant du BYOD

- **Edward Snowden pousse la chansonnette.** Le célèbre lanceur d'alertes, réfugié en Russie, a prêté sa voix dans une chanson du prochain album de Jean-Michel Jarre. Exit, tel est le nom du morceau composé par le spécialiste de la musique électronique. Edward Snowden parle plus qu'il ne chante sur ce morceau. On peut entendre ces quelques phrases : « *Dire que tu te fiches de la protection de la vie privée parce que tu n'as rien à cacher revient à dire que tu te fiches de la liberté d'expression parce que tu n'as rien à dire.* » De son côté, Jean-Michel Jarre précise qu'Exit est une musique « *obsessive, tentant d'illustrer, d'un côté, cette folle recherche de données et de l'autre, la chasse à l'homme d'Edward par la CIA, la NSA et le FBI* ».
- **Skype dans Edge sans plug-in arrive en test.** Microsoft a publié une preview de Skype qui peut être utilisée avec plusieurs services disponibles dans le navigateur comme Outlook.com, Office Online et OneDrive. Les appels vocaux et vidéo sont pris en charge aussi bien sur des sessions individuelles ou en groupe. Cette preview est actuellement déployée progressivement auprès des utilisateurs qui le souhaitent, Microsoft prévoit une disponibilité complète d'ici la fin avril.
- **Apple a-t-il gagné la bataille du BYOD ?** C'est en tout cas les résultats d'une étude menée par JAMF software. Elle montre que 4 employés sur 5 autorisés à prendre leur terminal personnel, choisissent un iPhone ou un Mac. La première explication de ce choix est la facilité d'utilisation. Les produits Apple séduisent une grande fourchette de la population au sein de l'entreprise, ils sont majoritaires chez les 18-54 ans. Par contre, Microsoft est préféré chez les plus de 55 ans. La firme de Redmond va donc être obligée de mettre les bouchées doubles avec Windows 10 et Windows 10 mobile pour convertir les plus jeunes.
- **La CNIL débordée par le retrait de contenus illicites.** La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a été beaucoup sollicitée pour supprimer, suspendre et déréférencer sites et contenus illicites. Entre mars 2015 et février 2016, elle a reçu 312 demandes de blocage de sites, 1 439 demandes de retrait de contenus et 855 demandes de déréférencement d'adresses électroniques « *provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie, ou à caractère pédopornographique* ». Elle constate une accélération après les attentats du 13 novembre dernier. Ainsi, 800 demandes de retrait en janvier ont été formulées. Sur les 60 sites incitant au terrorisme ou en faisant l'apologie actuellement bloqués, 56 l'ont été depuis les attentats.